

# L'ETINGELLE DU CHABAT

16H39

17H53

## Parachat Chémot / שמות

Vendredi 24 décembre 2010 / Yom Chichi 17 Tevet 5771

Min'ha : 16H25/

Cha'harit de Chabat : 9H00 / Min'ha : 16H15

### *Préserver son judaïsme...*

Dans le Livre de **Chemot**, Pharaon dit aux sages-femmes : «Lorsque vous accoucherez les femmes d'**Israël**, vous regarderez : si c'est un garçon, vous le ferez mourir ; et si c'est une fille, elle vivra». Lorsqu'il s'adresse à tout son peuple, il dit : «Tout garçon qui naîtra, dans le Nil vous le jetterez, et toute fille,

vous la laisserez vivre». Il est clair que ce qui intéressait Pharaon, c'était la mort des garçons. Alors pourquoi avait-il besoin d'évoquer la survie des filles ?

Le fait que le sort des filles soit mentionné dans le même verset que la mort des garçons prouve bien que, dans les deux cas, il s'agissait de

réelles persécutions. Lorsque Pharaon s'adressa à tout son peuple, il dit de « laisser vivre les filles » dans le sens de les faire vivre de la manière dont on vit dans son peuple, et non pas évidemment de les laisser vivre en filles d'**Israël**.

Il y avait donc là deux persécutions : l'une concernait les garçons et l'autre, les filles. Les garçons étaient destinés à une mort physique par noyade dans le Nil. Quant aux filles, elles devaient être initiées à vivre en étant «noyées» dans la mode, les coutumes et l'idolâtrie égyptiennes. Pour elles, il s'agissait

d'une mort spirituelle certaine !

Lorsque Pharaon s'adressa aux sages-femmes, il ne leur dévoila pas tout... Il comprit qu'elles n'accepteraient pas de faire disparaître totalement le peuple d'**Israël** en tuant physiquement les garçons et en déjudaïsant toutes les filles. C'est pourquoi, il a

simplement dit «et toute fille vivra». Car il n'a pas utilisé l'expression «on les laissera vivre» et encore moins «on les fera vivre» !

En fait, comme **Rachi** l'explique dans le Livre de **Devarim** (23-9), «inciter au péché est plus grave que de tuer en ce sens qu'une mort spirituelle est plus

grave qu'une mort physique ». Ceci implique que le sort réservé aux filles était en fait encore plus grave que celui destiné aux garçons !

On le sait, le Nil, véritable « source de vie » de l'agriculture égyptienne et de toute sa richesse matérielle, était devenu une idole adorée par l'Égypte tout entière. Ce fleuve « divin » fut donc choisi pour être le bourreau censé exécuter à la lettre la «solution finale» prônée par Pharaon en noyant physiquement dans ses eaux les garçons hébreux et en immergeant les filles



Centre Communautaire Rachi, 21 bis, Avenue Sainte Marie 94160 Saint-Mandé

Site Internet : [letincelle-centrerachi.com](http://letincelle-centrerachi.com) / Email : [letincelle-sm@wanadoo.fr](mailto:letincelle-sm@wanadoo.fr) / Tel : 01.53.66.31.15

dans un flot d'idolâtrie et de recherche des plaisirs... Car l'exil d'Israël en Égypte se trouve être à la racine de tous nos exils ultérieurs ! Ainsi, même de nos jours, retrouve-t-on le même genre de persécutions lorsque notre environnement «à la mode» veut nous contraindre à adopter son éducation, ses idées, ses principes, ou en un mot son propre Nil qui coule apparemment innocemment devant nous !

Voilà pourquoi nous devons tenir ferme et ne pas céder à ceux qui veulent noyer nos enfants dans des conceptions de la vie allant totalement à contre-courant de la **Torah**, de ses **Mitsvot**, de sa **émouna**, et des valeurs et qualités que nous devons sans cesse acquérir et parfaire. À cet égard, la glorieuse résistance des sages-femmes en Égypte doit nous inspirer dans notre rôle actuel consistant à assurer à nos enfants l'éducation juive

authentique. Dans notre éducation de **Torah**, nous apprenons - et nous enseignons - que c'est **Hachem** qui assure notre nourriture et notre subsistance dans tous les domaines. Pour y avoir droit, nous devons donc être profondément convaincus de cette vérité. Et pour cela, nous avons besoin de toutes les facettes de la vie juive : l'étude quotidienne de la **Torah**, les prières faites avec régularité, les bénédictions et la **Tsédaka** qui en sont les vecteurs principaux. Tenons-nous fermement à nos convictions, et ne nous laissons jamais attirer par toutes les sortes de Nil qui tentent avec acharnement d'étouffer notre raison de vivre.

Rav Yaacov Schlammé.

## Les femmes et la Torah

Nos maîtres ont institué de réciter chaque jour des bénédictions afin de remercier Hachem pour le maintien et l'entretien de l'œuvre de la création du monde, comme la bénédiction de « Pokeah' Ivrim – qui redonne la vue aux aveugles » que nous récitons pour glorifier Hachem sur le sens de la vue, et de même pour les autres Bénédictions du matin. Il est enseigné dans la Guémara Bérah'ot (35a) : « Il est interdit de tirer profit de ce monde, sans réciter de bénédiction. Toute personne qui tire profit de ce monde sans réciter de bénédiction, porte atteinte aux saintes propriétés du Ciel ».

Par conséquent, il est un devoir pour toute personne de réciter ces bénédictions chaque jour. Les femmes sont elles aussi soumises à l'obligation de réciter les Birkhot Hachah'ar (benedictions du matin), puisque cette obligation ne fait pas du tout partie de la catégorie des *Mitsvot Assé* *Chehazéman Guérama* - obligations dont l'accomplissement dépend d'un laps de temps, comme les Tefillin ou le Talit que nous ne pouvons mettre que lorsqu'il fait jour, ou bien le devoir d'habiter dans la Souccah, qui ne dure que 8 jours etc ..., car les femmes sont exemptes de toutes ces obligations. Mais les Birkhot Hachah'ar sont des bénédictions de glorification d'Hachem.

Parmi les Bénédictions du matin justement, il est une bénédiction qui se nomme «chélo assani icha» - «qui ne m'a pas fait femme». Nos maîtres ont institués cette bénédiction car les hommes ont le devoir de remercier Hachem pour leur avoir donné le mérite d'accomplir la majeure partie des Mitsvot de la Torah. Ce qui n'est pas le cas des femmes, puisqu'elles ne sont pas soumises à une partie des Mitsvot ; elles doivent remplir correctement leur vocation en accomplissant les Mitsvot auxquelles elles sont soumises, comme Chabat, les bénédictions alimentaires, les lois de pudeur et de décences féminines etc... Elles doivent en particulier se

montrer méticuleuses dans les lois propres à la femme, comme la Nidda (pureté familiale), le prélèvement de la 'Hala, ou l'allumage des bougies de Chabat. S'il s'agit d'une femme mariée, elle doit aussi motiver son mari à étudier la Torah, car c'est grâce à cela qu'elle lie son âme à l'immense mérite de l'étude de la Torah. Même si son mari fait preuve de paresse dans son étude, la femme n'en a pas moins un grand mérite. De même, la femme doit aussi éduquer ses enfants dans la Torah et les Mitsvot.

Cette bénédiction n'est donc pas une distinction faite entre l'homme et la femme, car selon l'esprit de notre sainte Torah, la femme a la place d'honneur dans le judaïsme, comme l'enseignent nos maîtres, l'homme doit aimer son épouse comme sa propre personne, et doit l'honorer plus que sa propre personne. Le cantique de Echet H'aïl (composé par le Roi Salomon) qui a été dédié à la femme qui craint Hachem, n'a pas son pareil dans le monde pour vanter les mérites de la femme. Le fait que la Torah ait exempté la femme de différentes Mitsvot auxquelles l'homme est soumis, relève d'une raison précise que seul Hachem connaît. Chacun se doit d'accepter les Mitsvot d'Hachem comme elles lui ont été données, et de remplir sa fonction dans le monde de façon correcte. Puisque personne au sein du peuple d'Israël ne peut se plaindre de ne pas être Cohen ou Lévy, de même le fait que les femmes, qui n'ont pas été soumises à toutes les Mitsvot comme les hommes, relève de façon certaine d'une raison qui n'appartient qu'à Hachem comme nous l'avons expliqué. Selon un esprit droit et juste, il n'est donc pas concevable d'exprimer un mécontentement sur ce point. Toute personne qui exprimerait son mécontentement sur ce point ne parle pas avec intelligence.

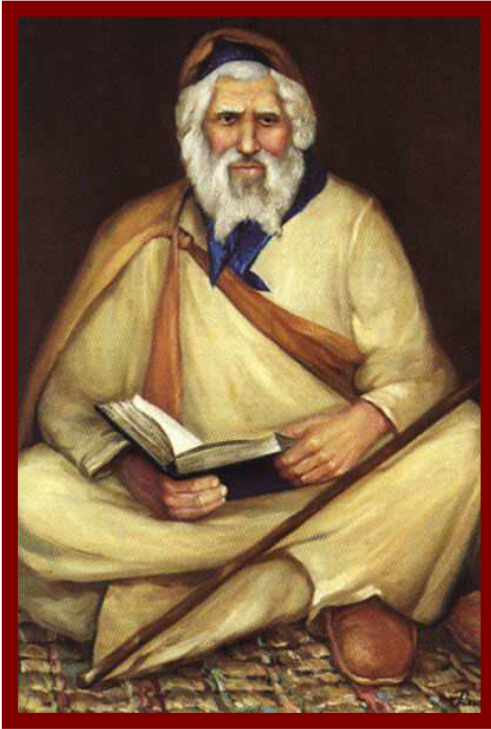
Ce qui nous amène à une question : Il est compréhensible que les femmes soient soumises à l'obligation de réciter les



Birkhot Hachah'ar, étant donné que ces bénédictions ne sont pas liées à l'accomplissement d'une obligation quelconque. Mais les Bénédictions de la Torah, (qui expriment l'obligation d'étudier la Torah et qui sont incluses dans celles du matin), puisque les femmes ne sont pas soumises à l'obligation d'étudier la Torah, ne devraient-elles pas être exemptes de réciter ces bénédictions ?! D'ailleurs Rabbi Yossef Karo, auteur du Choul'han Haroukh enseigne : « une femme n'a pas le droit de réciter une bénédiction liée à une obligation de laquelle elle est exempte (telle que la bénédiction sur le Loulav ou le Chofar...) » ! La réponse est donnée par notre maître le Rav Ovadia Yossef Chlita qui écrit que les femmes doivent réciter les Birkot Hatorah car elles sont soumises à l'étude des lois qui les concernent, comme les règles relatives aux bénédictions, les règles relatives au Chabat etc.. C'est pour cela qu'elles récitent elles aussi les Birkhot Hatorah, et elles peuvent dire le terme «Vétsivanou» (il nous a ordonné d'étudier les paroles de la Torah), car elles doivent elles aussi étudier comme nous l'avons expliqué.

# Une Lumière dans le monde...

## ...Rabbi Yaakov Abou'hatsira



Notre saint et Vénéré Maître Rabbi Yaacov Abihssira, que son souvenir soit béni, est né à Tafilaeth (Maroc) en l'an 5567 (1807). Au moment de sa naissance, une grande clarté illumina la chambre, Rabbi Messod (son père) et toute la Communauté en furent heureux. Ils savaient qu'un enfant prodige venait de voir le jour.

En grandissant, Rabbi Yaacov montra un goût particulier et une aptitude peu commune pour l'étude de la Torah. Son père l'initiait dans les différentes disciplines et le jeune homme témoignait d'une grande capacité de compréhension. Rabbi Yaacov devint bientôt un homme, et son amour de la Torah allait en s'accroissant. Il devint bien vite un Cabbaliste et un Hassid renommé pour sa grande piété. Il dormait très peu et passait toute la semaine, nuit et jour, dans le Beith Hamidrach en s'adonnant à l'étude de notre sainte Torah. Il n'en sortait que la veille du Chabbat pour se rendre chez lui. Quand cela était nécessaire, il se déplaçait de ville en ville pour collecter des fonds en faveur des déshérités et des malades. Dérangé même en plein nuit, il ne protestait jamais. C'était un homme généreux, sa maison était ouverte à tout venant. On venait de partout le consulter et il était soucieux de faire régner la paix entre les différents membres de sa

Communauté. Il avait un sens aigu de la justice même si, en apparence, ses décisions surprenaient parfois. Ainsi, un Rabbini qui séjourna chez lui une année entière eut l'impression que Rabbi Yaacov jugeait les cas de façon peu conforme au Din (la Loi Juive), et il en était fort étonné. Mais à chaque fois, la vérité éclatait et il s'avérait qu'il avait vu juste dès le premier instant. On dit que la vérité lui était révélée par le Ciel, et que D-ieu lui évitait le moindre désagrément. Rabbi Yaacov Abihssira était pénétré du Rouah Hakodech, de l'Esprit Saint et avait le pouvoir d'accomplir des miracles. Les exemples en sont nombreux et sont illustrés par les récits authentiques qui se sont perpétués à travers le temps. Son corps, disait-on, était rattaché au sol, tandis que son esprit voguait dans les sphères supérieures. Rabbi Yaacov Abihssira est l'auteur de douze ouvrages. Certains y trouvent une allusion dans le verset : «Les fils de Yaacov furent au nombre de douze» (Béréchit 35;23). Parmi ses livres: Pitouhé Hotam, Mahsof Halavan et Lévoná Zacca (des commentaires sur la Torah), Yorou Michpatékha Léyaacov (Responsa), Dorech Tov (recueil de Drachot), Bigdé Hassérad et Guinzé Hamélékh (Cabbale). Ils ont tous été imprimés après la mort du Tsaddik.

Un jour, son fils, Rabbi Messod, demanda à son père l'autorisation de publier ses écrits. Rabbi Yaacov lui répondit : «Mon fils ! Tu ne les imprimeras qu'après que j'aie rejoint l'autre monde. Là, je verrai s'ils ont l'agrément de Dieu et je te le ferai savoir en rêve». Effectivement, après la mort du Tsaddik, Rabbi Messod vit son père dans un songe qui lui demandait de publier ses ouvrages, car il savait maintenant qu'ils étaient agréés par Dieu. Son amour pour la Terre Sainte était profond. A plusieurs reprises il manifesta le désir de tout quitter pour s'y rendre mais la Communauté ne voulut jamais se séparer du Tsadik. Quand il eut atteint un âge avancé, il informa son entourage que le moment était venu pour lui de partir. Il se sentait poussé par une force supérieure mais n'était pas sûr de pouvoir réaliser son rêve. Il réussit à parvenir jusqu'en Egypte, dans la ville de Damanhour, près

d'Alexandrie. Cette localité devrait être la dernière étape de son long voyage. Une veille de Chabbat, tandis qu'il s'appêtait à réciter le Kiddouch, une bougie s'éteignit soudainement, sans raison apparente. Il s'exclama alors : «Bien ! Que l'âme retourne d'où elle est venue et que le corps aille là où il doit aller», Ceux qui entendirent ces propos en restèrent perplexes.

Le lendemain matin, Rabbi Yaacov tomba malade et son état empira tout au long de la semaine, au point que le jeudi suivant il se trouva à l'article de la mort. Mr Saroussi (son hôte) fit venir un médecin, un homme pieux, qui annonça qu'il n'y avait, hélas, plus rien à faire pour lui et que le Rabbi décéderait dans la nuit. Quand le médecin fut parti, Rabbi Yaacov se leva et demanda à son hôte ce qu'avait dit le praticien, mais Mr Saroussi ne voulut pas lui révéler la teneur de ses propos. Sur l'insistance du Rabbi il finit par lui dire. «Je dois vivre encore jusqu'après Chabbath, rectifia ce dernier, car j'ai certaines réparations à y effectuer». Vendredi matin, lorsque le médecin revint pour y constater le décès, - car il était convaincu que le Rabbi était déjà mort -, il fut stupéfait de voir le Rabbi, nettement mieux, un livre de Torah à la main.

Dimanche matin, de nombreux commerçants de la ville, se présentèrent pour recevoir sa bénédiction. Il leur dit : «Aujourd'hui, vous n'irez pas à votre commerce, car le moment est venu pour moi de quitter ce monde». Puis il les observa un à un, et appela parmi eux deux Rabbins à qui il demanda s'ils étaient disposés à s'occuper de sa toilette après sa mort. Il les prévint toutefois qu'ils ne lui survivraient pas longtemps. Les deux érudits acceptèrent. Alors le Rabbi commença à réciter le Cantique des Cantiques, le Vidouï et d'autres prières, pour implorer le pardon de ses fautes. On lui demanda ensuite s'il souhaitait être enterré à Damanhour et il accepta, à condition que ce soit dans un cimetière juif. Enfin, il récita le Chema et confia son âme à Dieu. Le Dimanche 20 Tévéth 5640 (4 Janvier 1880). **Sa Hiloula aura lieu ce Lundi 27 décembre 2010.**

## Quand des Tefilines deviennent une menace terroriste...

Qu'est-ce qu'évoquent pour vous deux boîtes noires avec des fils qui en sortent ? Des Tefilines ? Eh bien pour l'équipage du bateau néo-zélandais qui transportait un groupe de touristes juifs, il s'agissait plutôt d'un véritable arsenal terroriste !

Rappel des faits: un touriste israélien, désireux de prendre des vacances en Nouvelle-Zélande, a eu le malheur de sortir ses Tefilines alors qu'il se trouvait sur le pont du paquebot où il effectuait sa croisière. Immédiatement, les passagers qui n'ont manifestement jamais vu de boîtes de Tefilines de leur vie, sont persuadés que le gentil touriste moyen-oriental n'est en fait qu'un terroriste venu faire exploser leur bateau. Ils préviennent l'équipage, qui s'empresse d'appeler la police.

Pas moins de cinq membres des commandos armés néo-zélandais ont débarqué en catimini sur le paquebot avant de plaquer le touriste et quelques-uns de ses amis à terre! Ce n'est qu'après avoir expliqué qu'il s'agissait d'un inoffensif objet de culte que les policiers ont accepté de relâcher notre touriste avant de se morfondre en excuses.



TELEPHONE PORTABLE  
INTERDIT

### Un PV...très original !

Selon une décision prise par le responsable spirituel du Beit Hamidrach Ohel Moche de Vienne, Rav Acher Margulies, toute personne qui vient prier sur place a l'obligation d'éteindre son téléphone portable. Si par malheur ce dernier sonnait pendant la prière, le contrevenant serait contraint de payer une amende de vingt euros ! Somme que les Gabbaiim (trésoriers de la synagogue) ont la permission de collecter immédiatement. Certainement une mesure que toutes les synagogues du monde devraient adopter...

## La blague de la semaine

Lorsque les hommes meurent, leurs âmes montent au ciel en attendant de se faire juger par Dieu. Quand David meurt, son âme se retrouve dans un long couloir où des centaines d'âmes comme la sienne font la queue. En tête de la file, on peut apercevoir deux grandes portes devant lesquelles se tiennent deux anges. Un troisième ange se tient au milieu d'eux et prend soudain la parole :

- Que ceux qui ont toujours été dominés par leurs épouses, se rangent sur la file de droite. Ceux qui ne l'ont pas été, sur la file de gauche. Toutes les âmes s'exécutent et rapidement, la file de droite est submergée tandis que celle de gauche n'est occupée que par David. L'ange préposé à la file de gauche va alors à sa rencontre et lui dit :

- Ainsi donc, tu appartiens à cette catégorie ?

Et David de soupirer :

- Non...c'est ma femme qui m'a dit de me mettre ici...

Proposé par Marc Azoulay.

## Quelques dates à connaître

**7 Adar 2367** : Naissance de Moché Rabénou (Tribu de Lévi).

Ses parents étaient Amram et Yokhévèd et elle le mit au monde à l'âge de 130 ans. Il resta deux ans chez sa mère et ensuite il fut emmené dans la maison de la fille du pharaon et il grandit là-bas. A l'âge de 20 ans, pharaon lui donna des vêtements royaux et c'est là qu'il put voir les souffrances de ses frères et fut mêlé à la mort d'un égyptien, et à la suite de cela, fut obligé de s'enfuir dans le désert.

Là, il se joignit à l'armée de Niqnos, roi d'Ethiopie. A l'âge de 27 ans, il fut nommé roi d'Ethiopie où il régna pendant 40 ans. Il quitta ensuite l'Ethiopie et arriva chez Yitro. Yitro le mit en prison durant 10 ans, puis il le libéra et lui donna pour épouse sa fille Tsiporah. A l'âge de 80 ans, il commença à délivrer Israël d'Egypte pendant un an. Car les plaies ont duré une année entière. Myriam sa sœur est née en 2361 et son frère Aaron en 2365.

Tous les mercredis soir, à  
20H30 cours de Torah par  
Yoël Pinto, fils du vénéré  
Rabbi David Pinto,  
pour jeunes hommes !

La Séouda Chelichite est offerte  
par Jacques Mouyal à la mémoire  
de Chalom Niddam. Chétéhé  
Ménou'hata Bégan Eden. Amen.

Tous les jeudis soir, à 20H30  
cours de Torah  
par notre rabbin  
Dov Chalom Elbeze !

Le Kiddouch de ce Chabat est offert par Armand Derhy  
A la mémoire de sa grand-mère Myriam Bat Zohra !  
Chétéhé Ménou'hata Bégan Eden. Amen.

L'Etincelle de ce Chabat est dédiée à la famille Hagege à l'occasion de la  
naissance de la petite Tali ! Qu'Hachem les comble de bonheur et leur accorde  
santé, Parnassa et longue vie ! Amen !

Veillez à ne pas emporter l'Etincelle pendant Chabat.